

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 22 juin 2012  
Exercice : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - [accueil@cabinetbousquet.eu](mailto:accueil@cabinetbousquet.eu)

Seri au capital de 96 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 0006 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 40 68 34

Membre du groupement Euro Défi



ASSOCIATION TECHNIQUE

# LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2011

---

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 27 avril 2012. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en application du CRC 99-01 en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur médico-social, gérés par des organismes privés à but non lucratif, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22bis.

La note 3.6 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des engagements de l'entité en matière d'indemnité de fin de carrière.

Les notes 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles de calcul et de passage du résultat comptable, déterminé au compte de résultat, au résultat «administratif» présenté au passif du bilan. Elles rappellent également les principes d'affectation de résultat, propres au secteur médico-social.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 01 juin 2012

*Le Commissaire aux comptes,*  
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET  
Commissaire aux comptes associé

## BILAN

Actif	31/12/2011			31/12/2010
	Montant Brut	Amort. et Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	487 630.65	334 720.10	152 910.55	201 673.61
Autres immobilisations incorporelles	27 740.12	27 740.12		
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	827 930.85	76 066.66	751 864.19	773 690.76
Installations Techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 483 154.81	4 185 333.39	3 297 821.42	3 473 895.10
Immobilisations corporelles en cours	5 941.73		5 941.73	
<b>Immobilisations Financières</b>				
Part. & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	30 480.00		30 480.00	30 480.00
Prêts	275 199.12		275 199.12	312 451.78
Autres immobilisations financières	4 573.47		4 573.47	4 573.47
<b>TOTAL I</b>	<b>9 142 650.75</b>	<b>4 623 860.27</b>	<b>4 518 790.48</b>	<b>4 796 764.72</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	107 567.54		107 567.54	108 049.51
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés / commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	1 335 432.76		1 335 432.76	1 439 152.10
Autres créances	-1 069.14		-1 069.14	1 000.00
Valeurs mobilières de placement	5 089 721.72		5 089 721.72	8 883 726.32
Disponibilités	3 063 236.89		3 063 236.89	4 985 609.57
Charges constatées d'avance	263 234.77		263 234.77	276 505.12
<b>TOTAL III</b>	<b>9 865 441.70</b>		<b>9 865 441.70</b>	<b>15 694 042.62</b>
<b>Charges à répartir sur plus. exercices IV</b>				
<b>Primes remboursement des obligations V</b>				
<b>Ecart de conversion actif VI</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>19 008 092.45</b>	<b>4 623 860.27</b>	<b>14 384 232.18</b>	<b>20 490 807.34</b>

## BILAN

Passif	31/12/2011	31/12/2010
	Montant Net	Montant Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 268 689.13	1 268 689.13
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	2 490 316.87	2 322 103.33
Réserve de compensation	1 769 018.31	1 626 914.87
Réserve de trésorerie	278 727.58	278 727.58
Autres réserves		
Report à nouveau	1 007 721.63	1 230 439.35
Dépenses refusées par autorité tarifaire	-12 319.82	-12 319.82
Report à nouveau Repas à Domicile	46 685.29	46 507.08
Report à nouveau A.F. Loyer	2 681.72	2 681.72
Report à nouveau A.F. Investissement	78 219.50	86 443.21
Report du Résultat de l'exercice antérieur (n-2)	869 764.93	949 318.69
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-674 674.33	
Résultat Provisoire N-1 (Excédent ou Déficit)		
Subventions d'investissement (renouvelables)	145 026.43	151 495.86
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie	148 392.26	148 392.26
Réserves des plus-values nettes de l'actif	671 980.66	643 876.85
<b>TOTAL I</b>	<b>8 094 870.16</b>	<b>8 749 070.11</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques et charges	100 777.74	93 962.25
Fonds dédiés	308 961.92	305 203.34
<b>TOTAL III</b>	<b>409 739.66</b>	<b>399 165.59</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 033 979.85	6 204 017.74
Emprunts et dettes financières divers	1 674 623.74	1 719 332.87
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	494 359.55	694 882.47
Dettes sociales et fiscales	2 408 809.08	2 359 891.59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 305.94	109 314.31
Produits constatés d'avance	188 544.20	255 132.66
<b>TOTAL IV</b>	<b>5 879 622.36</b>	<b>11 342 571.64</b>
Ecarts de conversion (passif)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>14 384 232.18</b>	<b>20 490 807.34</b>

CAENNET FOURS CANTALIENS  
 29, Rue de la République - 15004 AURILLAC  
 Tél. 04 71 89 02 00 - Fax 04 71 89 10 00

## COMPTE DE RESULTAT

Charges	31/12/2011	31/12/2010
	Montant Net	Montant Net
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)</b>		
Achats Matières premières & autres Approvisionnements	2 264 881.37	2 199 316.27
Variation des Stocks	481.97	3 299.51
Autres achats & charges externes (dont cotisations)	4 292 945.38	4 259 236.71
Impôts, taxes et versements assimilés	1 521 140.11	1 433 919.43
Salaires et Traitements	11 884 927.71	11 637 939.97
Charges Sociales	4 671 382.93	4 429 798.71
Autres charges de personnel	119 123.71	25 195.35
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	504 161.75	513 037.85
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	0.13	956.21
<b>TOTAL I</b>	<b>25 259 045.06</b>	<b>24 502 700.01</b>
<b>Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>685 901.16</b>	<b>542 687.20</b>
<b>Charges Financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	40 353.21	41 979.24
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		5 800.00
<b>TOTAL III</b>	<b>40 353.21</b>	<b>47 779.24</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	243.36	1 237.17
Sur opérations en capital	583.06	
Dotations aux amortissements et aux provisions	46 809.97	32 716.06
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 605.63	1 337.76
<b>TOTAL IV</b>	<b>51 242.02</b>	<b>35 290.99</b>
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>26 036 541.45</b>	<b>25 128 457.44</b>
<b>Solde créditeur = Excédent</b>		<b>857 052.06</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 036 541.45</b>	<b>25 985 509.50</b>

CAHNET T. C. CANTAL  
 Impasse Aristide Briand - BP 411  
 15004 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 04 18 65

## COMpte DE RESULTAT

Produits	31/12/2011	31/12/2010
	Montant Net	Montant Net
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)</b>		
Produits des activités annexes	264 661.51	286 443.30
Produits Repas A Domicile	65 065.50	62 791.20
Produits Accueil Familial	562 697.88	567 031.95
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>892 424.89</b>	<b>916 266.45</b>
Tarif hébergement	11 846 565.91	11 848 633.79
Tarif dépendance	3 732 597.02	3 896 708.96
Tarif soins	7 741 054.88	8 335 055.63
Subventions d exploitation	50 761.03	42 349.96
Reprises sur provisions (& amortissements), transferts de charges	11 890.67	16 144.13
Cotisations	1 650.00	4 015.00
Autres produits	180 110.69	310 240.72
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>23 564 630.20</b>	<b>24 453 148.19</b>
<b>TOTAL I (A+B)</b>	<b>24 457 055.09</b>	<b>25 369 414.64</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>761 637.08</b>	<b>542 687.20</b>
<b>Produits Financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 130.31	13 694.41
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	84 311.47	34 321.66
<b>TOTAL III</b>	<b>115 441.78</b>	<b>48 016.07</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	2 126.04	12 872.18
Sur opérations en capital	24 447.13	12 519.41
Reprise sur provisions et transferts de charges	1 160.00	
<b>TOTAL IV</b>	<b>27 733.17</b>	<b>25 391.59</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I+II+III+IV)</b>	<b>25 361 867.12</b>	<b>25 985 509.50</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
<b>Solde débiteur = Déficit</b>	<b>674 674.33</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 036 541.45</b>	<b>25 985 509.50</b>

COMPTES FINANCIERS ET A GÉNÉRAL  
 2011-2012  
 20, Rue de la République  
 44100 Nantes  
 02 51 12 12 12



# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

---

## PREAMBULE

---

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un déficit de 674 674.33 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

---

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité « Repas à domicile » de l'Ehpad de SAIGNES est arrêtée au 31 décembre 2011 suite à consultation de la Communauté de Communes Sumène-Artense.

---

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association applique les principes comptables CRC99-03 s'appliquant à toute entité soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels ainsi que du règlement 99-01 spécifique aux associations et fondations en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médical appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 bis. Les principales spécificités sont les suivantes :

1) Affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs :

- la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.
- l'affectation des résultats de l'exercice devra tenir compte de l'affectation des sommes à imputer sur le "résultat en instance sous contrôle des tiers financeurs". Des comptes de « résultat sous contrôle des tiers financeurs » sont ouverts pour chaque section tarifaire.

Les résultats en instance sous contrôle des tiers financeurs s'élèvent à 1 877 486. 56 Euros, et figurent sous les comptes 120 pour les résultats antérieurs repris dans le compte administratif 2011 pour 869764.93 € et sous le compte 115 « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » pour 1 007 721.63 Euros au 31/12/2011.

Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation », destiné à couvrir d'éventuels déficits, est de 1 769 018.31 Euros au 31/12/2011.

2) Dotations aux amortissements :

Par dérogation aux dispositions du règlement comptable 99-03, et en application de la circulaire M22, les immobilisations amortissables ne sont amorties qu'à compter du 01 du mois suivant la mise en service mais sur le mode et la durée accordée au BP.

3) Provisions règlementées :

Elles sont spécifiques au secteur médico- social.

- Provisions constituée pour le renouvellement des immobilisations en contre partie d'investissements réalisés sur la période. Cette provision est reprise au même rythme que la dotation aux amortissements des investissements concernés.
- Réserves des plus values nettes d'actif destinées à renforcer le fonds de roulement d'investissement et constituées en contrepartie des plus values réalisées sur les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement en conformité avec l'article R 314-81 du code de l'action sociale et des familles; pour faire suite aux demandes des tiers financeurs l'association n'impute en réserves qu'un tiers de ces plus-values.

# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposable : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- les frais d'emprunt pour l'acquisition des locaux du Siège sont comptabilisés en charge et non incorporés au coût de l'immobilisation.
- les frais notariés liés à cet achat ont été quant à eux incorporés au coût de l'immobilisation.

## 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.1-Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

GABRIEL BOUSQUET & ASSOCIÉS  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Faidherbe - B.P. 888  
10005 Reims Cedex  
Tél. 04 71 84 93 06 - Fax 04 71 64 18 65

#### 2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	515 370.77	5 941.73		521 312.50
Immobilisations corporelles	8 059 494.90	263 558.57	11 967.81	8 311 085.66
Immobilisations financières	347 505.25		37 252.66	310 252.59
TOTAL	8 922 370.92	269 500.30	49 220.47	9 142 650.75

#### 2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	313 697.16	48 763.06		362 460.22
Immobilisations corporelles	3 811 909.04	455 398.69	5 907.68	4 261 400.05
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 125 606.20	504 161.75	5 907.68	4 623 860.27

## ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

### 2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiment	501 727.47	29 290.27	472 437.20	60 ans
Aménagement gros œuvre 60 ans	95 647.44	5 513.89	90 133.55	60 ans
Aménagement extérieur	32 239.21	3 448.08	28 791.13	30 ans
Aménagement intérieur	145 525.61	25 486.90	120 038.71	20 ans
Aménagement peintures-sols	52 791.12	12 327.52	40 463.60	10 ans
Agencement, aménagements divers	11 082.34	7 381.22	3 701.12	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	201 672.50	84 577.27	117 095.23	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	2 575.93	698.67	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	124 415.23	99 002.56	25 412.67	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	29 669.00	2 492.70	27 176.30	3 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 900 727.41	938 311.58	962 415.83	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	610 077.37	438 873.91	171 203.46	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 160 665.79	751 130.15	409 535.64	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	287 463.12	250 067.21	37 395.91	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 406 013.54	657 316.72	748 696.82	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.26	10 214.11	2 528.15	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	463 196.71	199 314.22	263 882.49	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	49 243.60	28 977.21	20 266.39	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	17 493.64	4 077.24	13 416.40	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	1 834.20	1 086.78	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	222 247.88	136 011.32	86 236.56	10 ans
Mobilier, matériel et outillage RAD	758.86	758.86	0.00	5 ans
Aménagements communs extérieurs	385 607.87	177 044.79	208 563.08	20 ans
Aménagements communs extérieurs	401 844.14	220 363.97	181 480.17	10 ans
Aménagements communs extérieurs	192 037.99	175 008.22	17 029.77	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>8 311 085.66</b>	<b>4 261 400.05</b>	<b>4 049 685.63</b>	

### 2.2 - Etat des prêts

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a avancé à l'OPH 15, propriétaire, pour le compte de trois établissements un montant total de 608 386.15 €. Cette avance est remboursée par imputation sur les loyers annuels au taux de 3%.

Au 31/12/2011, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	125 280.13 €
Saint-Joseph	114 313.20 €
Massiac Avinin Johannel	35 605.79 €
Soit un Total	275 199.12 €

**CARNET BOURGNET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Générale de France pour l'Outpils  
 28, Rue François Rabelais - 43000 - 04 71 64 83 88  
 04 71 64 02 86 - Fax: 04 71 64 18 65

### 2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

## 2.4 – Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2011 est de 1 334 363.62 Euros à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 999 635.40 Euros.

## 2.5 – Charges constatées d'avance =

Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2011 est de 263 234.77 Euros :  
Les travaux d'extension et d'amélioration réalisés en 2006, ont été financés par trois emprunts. Les annuités de remboursement des deux premiers ont été appelés dans les loyers dès leur réalisation, par l'OP de l'Habitat, cependant les annuités du troisième n'ont été appelées qu'à partir de 2009 avec régularisation de 2006 à 2008. Le montant de cette régularisation s'élève à 45 482.87 € qui sera reportée sur 2 années après les dernières annuités de remboursement à partir de 2028.

Afin de réduire l'impact sur le prix de journée qu'auraient eu les travaux réalisés sur Saignes et St-Flour la Vigière, l'OP de l'Habitat a appelé respectivement 80 000€ pour Saignes et 150 000€ pour St-Flour la Vigière en loyers qui sont amortis sur la même durée que les emprunts réalisés pour le financement de ces mêmes travaux. Leur solde au 31/12/2011 est de 71 000€ à Saignes et de 132 500€ à St-Flour.

## 2.6 – Frais de premier établissement =

### 2.6.1 EHPAD Villa Sainte Marie - Aurillac

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 348 348.05 Euros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### 2.6.2 EHPAD Les Prés Verts - Reilhac

La date d'ouverture de l'EHPAD ayant été retardée à trois reprises, une grande partie du personnel s'est donc retrouvé embauché bien avant d'accueillir les premiers résidents. De plus, l'établissement s'étant rempli très progressivement, les frais de personnel engagés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont été enregistrés en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 139 282.60 Euros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.1 - Provisions =

CABINET BOUQUINET & ASSOCIÉS  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Eugène Ibañez - BP 806  
15000 AURILLAC CEDEX  
Tél : 04 71 64 92 35 - Fax 04 71 64 16 65

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
<u>Provisions pour risques &amp; charges</u> <u>départ retraite</u>	93 962.25	18 706.16	11 890.67		100 777.74
<u>Provisions pour risques</u> <u>Prud'hommes</u>	0.00		0.00		0.00
TOTAL	93 962.25	18 706.16	11 890.67		100 777.74

# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

## 3.2 - Fonds dédiés =

### 3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes nécessiteuses de la commune de Massiac.

- Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la résidence de Massiac Avinin Johannel

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »

Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.3 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 €uros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement »

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.4 Fonds dédiés « Conseil général »

Le Conseil Général a versé une subvention de 4 600.00 €uros pour les accueils familiaux d'Anglards de Salers, St Santin de Maurs et Neuvéglise . Cette somme, égale pour les 3 sites, doit servir à régler les loyers en cas de manque de résidents.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.5 Fonds dédiés « Caisse d'épargne »

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a versé une contribution financière par le biais des fonds « Projet d'économie locale et sociale » d'un montant de 10 500.00 €uros, à répartir sur les quatre accueils familiaux, l'unité de Velzic l'ayant totalement utilisé.

Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de piluliers, de thermomètres et tensiomètres, de chaises de douche et tables de lit, de chariots de ménage, d'appels malades individuels.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

### 3.2.6 Fonds dédiés « Parkinson Ydes »

La commune de Ydes a fait verser à l'association tous les dons reçus par des particuliers pour la création de cette nouvelle unité. Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la prise en charge des résidents atteints de cette maladie.

Voir tableau récapitulatif ci-dessous

Commune de Ydes  
Mairie  
19100 Ydes  
Tél. 04 71 64 12 65

## ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

	FONDS DEDIES	01/01/2011	+	-	31/12/2010
<b>194</b>					
SIEGE	PRIX AG2R	3 000,00			3 000,00
ANGLARD	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958,42			1 958,42
SAINT SANTIN	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	1 958,41			1 958,41
NEUVEGLISE	CGI SUBV non paiement loyers	4 600,00			4 600,00
	CE SUBV petits achats	2 111,10			2 111,10
<b>Total 194</b>		<b>22 827,93</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>22 827,93</b>
<b>197</b>					
SIEGE	LEG SEFORT	246 971,49	3 605.63		250 577.12
MASSIAC	LEG MONTI	33 592,98	152.95		33 745.93
YDES	DONS PARKINSON	1 590,00			1 590,00
YTRAC	DANONE	220,94			220,94
<b>Total 197</b>		<b>282 375,41</b>	<b>3 758.58</b>	<b>0,00</b>	<b>286 133.99</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>305 203,34</b>	<b>3 758.58</b>	<b>0.00</b>	<b>308 961.92</b>

### 3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	935 133.19			
Emprunt Caisse d'Epargne	460 805.66	17 666.64	88 333.20	354 805.82
Emprunt caisses retraites	734 554.20	81 868.49	308 465.74	344 219.97
Dettes fournisseurs	494 359.55	494 359.55		
Dettes sociales et fiscales *	2 408 809.08	2 408 809.08		
Autres dettes	79 378.94			79 378.94
<b>TOTAL</b>	<b>5 113 040.62</b>	<b>3 002 703.76</b>	<b>396 798.94</b>	<b>778 404.73</b>

\* : Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 999 493.38 Euros au 31/12/2011.

CHAMBRE DES COMPTES  
 DES CANTONS DE L'AUDE  
 20110514  
 T.L. 04 71 04 18 65

## ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

### 3.4 – Produits constatés d'avance =

Le montant des produits constatés d'avance au 31/12/2011 est de 188 544.20 €uros :  
Le Conseil Général a versé une subvention de 69 000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration réalisés à St-Flour la Vigière qui sont reversés à l'OP de l'Habitat chaque année par vingtième. La CPAM a aussi versé la dotation soins pour l'unité Parkinson à Ydes, 119 200 €, pour financer avant son ouverture, la formation du personnel soignant. Cette dotation est toujours en attente de remboursement l'unité ne relevant plus du secteur médico-social. Enfin, la CPAM a versé une dotation non reconductible d'un montant de 7 244.20 € à l'Ehpad de Mallet à Massiac dans le cadre de la participation financière du budget soins au financement d'un groupe électrogène. L'achat de ce matériel n'a, à ce jour, pas été réalisé.

### 3.5 – Provision Congés payés =

Le montant des provisions congés payés au 31/12/2011 est de 999 493.38 €uros :

La méthode de calcul de cette provision consiste à déterminer la rémunération journalière, éléments variables de paye inclus, hors prime d'assiduité, et à la multiplier par le solde de jours de congés non pris au 31 décembre sur les droits acquis entre le 1<sup>er</sup> juin N-1 et le 31 mai N. A ce résultat, sera additionné 10% de la rémunération brute versée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre de l'année N.

### 3.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 622 870.06 €uros au 31/12/2011.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.  
L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 100 777.74 €uros au 31/12/2011.

MAIRIE DE MONTMAYE & ASSOCIÉS  
Comptable - Installateur des Comptes  
04 71 91 19 83  
10000 MONTMAYE  
04 71 91 19 83

# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

## 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 – Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.  
Dans le cadre des établissements et services relevant du secteur social et médico-social, et conformément à l'instruction administrative M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou – résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

Cf. tableau annexe

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

### 4.2 –tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif et projet d'affectation des résultats

Sections	Résultat comptable	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat Administratif	Charges d'exploitation N+2	Réserve Investissement	Réserve Compensation	RAN
Hébergement	7 358.68	30 101.16	37 459.84	-1 437.95	60 139.33	11 917.45	-33 159.00
Dépendance	-305 378.51	339 250.51	33 872.00			33 872.00	
Soins	-373 104.48	500 413.26	127 308.78	-86 496.96		213 805.74	
Repas à domicile	-3 550.02		-3 550.02				-3 550.02
TOTAL	-674 674.33	869 764.93	195 090.60	-87 934.91	60 139.33	259 595.19	-36 709.02

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés



# ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

## 4.3 –Subventions d'exploitation

Une subvention versée par le Conseil Général du Cantal d'un montant de 29 411.03 €uros a été reçue en Novembre pour couvrir le salaire et les charges 2011 d'un poste comptable ouvert le 16 octobre 2006 au Siège Social afin de faire face au surcroit de travail engendré par la gestion des accueils familiaux.

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 • Effectif au 31/12/2011

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	19
Employés en CDI	428
Employés en CDD	136
Contrats aidés	9
Apprentis	5
Contrat Pro	3
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>

### 5.2 • Engagement hors bilan

#### 5.2.1 Emprunt « Siège Social »

Le conseil général garantit à hauteur de 100% l'emprunt de 530 000.00 € pour une durée de 360 mois destiné au financement des frais d'acquisition et des travaux des nouveaux locaux de Siège Social. Au 31/12/2011, l'en cours garanti s'élève 460 805.66 €.

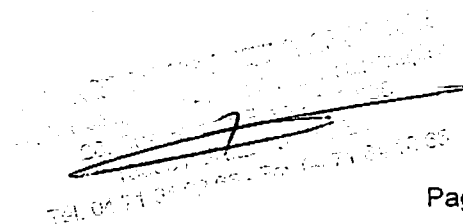
#### 5.2.2 Provision Grosses Réparation « O.P. de l'Habitat »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la constitution des PGR est abandonnée par la mise en place des normes IFRS dans la comptabilité de l'OPH. Jusqu'à cette date buttoir, l'OP HLM appelait dans ses loyers, des fonds qui alimentaient les PGR. A la disparition de ces dernières, le solde total des PGR non consommées s'élevait à 359 082.16 €.

Il a donc été convenu, par avenant à la convention de location liant l'association au propriétaire que tous les travaux d'entretien rentrant dans le cadre de la consommation des PGR seraient financés en priorité par ces derniers.

### 5.3 • Litiges Prud'hommes

Quatre procédures prud'homales sont engagées par 4 salariés demandant l'annulation de leurs sanctions disciplinaires notifiées en septembre et octobre 2010. Aucun montant n'a été provisionné, les demandes des salariés étant inférieures à 500 €.

  
Association des Propriétaires de l'OPH  
Siège Social  
10, rue de la République  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 71 31 00 00 - Fax 04 71 31 00 05

## ANNEXE

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Aux comptes annuels

---

---

### 5.4 • Rémunération des cadres

Le montant des trois rémunérations brutes annuelles les plus importantes versées en 2011 s'élève à 178 409.90 Euros contre 145 917.28 Euros en 2010.

### 5.5 • Heures Droits Individuels à la Formation

Le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2011 est de 43 937 heures. Aucune heure de DIF n'a été utilisée sur l'exercice 2011.

CAJAL ET BOUQUET ASSOCIÉS  
24 rue de Valenciennes - 59000 Lille Cedex 03  
Tél : 03 20 37 80 80 - Fax : 03 20 37 80 81  
10005 AUBRIE LAO CEDEX  
Tél : 03 71 64 12 65 - Fax : 03 71 64 12 65